



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MAINTENANCE DE LA PLATEFORME
DE DIGITAL WORKPLACE JALIOS PASSE AVEC
LA SOCIETE ORANGE BUSINESS SERVICES SA
DIRECTION EOLAS**

**DÉCISION N° DM-22-450
EN DATE DU 02 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP, le 26 septembre 2022 relatif à la maintenance de la plateforme de digital Workplace Jalios ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société Orange Business Services SA Direction EOLAS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Orange Business Services SA Direction EOLAS, sise 29, rue Servan – 38000 GRENOBLE, représentée par Monsieur Frédéric DULAC, Directeur, le marché de la maintenance de la plateforme de digital Workplace Jalios.

Concernant la partie forfaitaire, le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 42 470,00 € HT (50 964,00 € TTC) pour la 1^{ère} année et les autres années, pour un montant forfaitaire de 6 125,00 € HT (7 350,00 € TTC).

Concernant les prestations ponctuelles à bons de commande, le montant annuel maximum s'élève à 30 000€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023. Le contrat est reconductible 4 fois de manière tacite, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 5 ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221202-lmc1H10344H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/12/2022
Date de Publication : 02/12/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221202-lmc1H10344H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/12/2022
Date de Publication : 02/12/2022